GENTIOUX-PIGEROLLES

Lettre d'information municipale
Juillet 2022

L'Agrion hasté (Coenagrion hastulatum) Crédit photo Romain Baghi

L'ENJEU DES DECHETS : EVITER QUE ÇA DEBORDE !

Lors du travail d'établissement des budgets de notre communauté de communes Creuse Grand Sud pour l'année 2022, un sujet de première importance s'est placé au centre des débats : la question du débouché de nos ordures ménagères en 2023.

Jusqu'ici c'est le centre de tri de Beaune-les-Mines et l'incinérateur de Limoges Métropole qui assuraient le traitement de nos ordures ménagères, or ceux-ci ne pourront plus les accueillir après la date du 1er janvier prochain. Par ailleurs les dispositions réglementaires actuelles nous empêchent d'envisager de basculer le traitement sur l'Auvergne et Clermont-Ferrand, ils doivent être traités en Nouvelle-Aquitaine. La Corrèze n'a aucun débouché à proposer à l'heure actuelle tant leurs propres incinérateurs sont complets en approvisionnement. A l'heure actuelle c'est donc une question sans réponse qui se pose aux élus communautaires !

En parallèle de ces problèmes de traitement, la taxation sur les activités polluantes accompagne la volonté de la France d'être plus vertueuse sur les émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le réchauffement climatique. Cette augmentation de la taxation rend la majorité des décharges à ciel ouvert et l'enfouissement non viables, par conséquent la majorité de ces lieux sont déjà fermés ou en cours de fermeture.

La solution qui semble s'imposer pour les Ordures Ménagères Résiduelles *(OMR, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent être triés à l'heure actuelle*) est donc l'incinération. Un projet d'extension de l'incinérateur de Limoges Métropole est actuellement en cours mais ne verra pas le jour avant 2029. Par ailleurs, les déchets envoyés correctement au triage au centre de Beaune-les-Mines constituent des recettes pour notre communauté de communes et contribuent en partie à payer les frais de collecte des ordures *(salariés, véhicules, bacs…).*

A l'heure actuelle, les volumes triés et le montant de la taxe de collecte d'ordures ménagères ne suffisent pas à assumer les coûts du service, c'est pourquoi le conseil communautaire a très largement voté l'augmentation de 3% du montant de cette taxe. Cette hausse est pourtant déjà loin de celle qu'il aurait fallu opérer pour équilibrer le budget du service et la perspective pour les prochaines années est donc fortement pessimiste…

Devant ce problème majeur, comment agir ? Les interlocuteurs de nos communes en charge du traitement nous indiquent que le poids que nous envoyons chaque année *(tonnage)* est trop important pour accepter nos déchets. Des 252kg de déchets en moyenne par habitant par an nous devons donc tendre à une moyenne annuelle de 140kg.

C'est donc collectivement, en tant qu'habitantes et habitants de Creuse Grand Sud, que nous devons travailler à réduire nos déchets. Une première étape importante est de maintenir et renforcer le tri sélectif. Nous avons récemment fait passer une information en ce sens et vous trouverez en fin de lettre les consignes de tri nouvellement élargies qui ont cours à l'heure actuelle sur Creuse Grand Sud.

Ensuite, la cible prioritaire à bannir de nos poubelles est le gros volume des déchets biologiques *(épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de viande…).* D'autres communautés de communes ont réalisé des analyses qui montrent qu'ils constituent plus de 40% du poids total de déchets ! La commune installe actuellement plusieurs composteurs sur ses équipements *(cantine scolaire, cimetières, parc de gîtes…)* et envisage des formations sur le compostage pour ses agents, des solutions sont à penser et déployer massivement avec la population.

Vos idées, problèmes et envies quant à ce nouveau challenge sont bienvenus !

COMPOSTAGE: QUE DU BONHEUR

Vos déchets organiques *(épluchures de légumes, de fruits, pain rassis, reste de table)* ne sont en réalité pas des déchets : ils sont de l'or vert pour votre jardin, ou celui de votre voisin.e! De plus, séparés de vos ordures ménagères, **ils permettent de réduire de 40% le poids de ce qui part à l'incinérateur !** *(on se répète mais c'est fait exprès, le compostage est un moyen trop simple de baisser significativement et rapidement le tonnage de déchets pour ne pas vous y intéresser)*

Si vous voulez bien tenter l'aventure du compostage maison mais que:

- Vous ne savez pas comment faire du bon compost: **une formation** d'une demi-journée va être organisée à l'automne: inscrivez vous!
- Vous avez besoin d'aide pour construire votre bac à compost**: un atelier** collectif peut s'organiser pour vous aider: inscrivez vous!
- Vous ne savez pas quoi faire du futur compost: d'autres en ont besoin!
- Vous aimeriez en récupérer pour votre jardin sans en faire vous-même: certains en donnent! *(peut-être bien la commune!)*

Dans tous ces cas de figure, dites-nous ce qui vous intéresse par retour de mail à : djeanblanc.mairiegp@gmail.com

PROTECTION DES CAPTAGES DE LA COMMUNE

Un dossier, dont notre équipe a hérité de la mandature précédente, est celui de la mise en place de la protection de nos captages, ceci afin de protéger la qualité de nos ressources en eau qui sont encore à l'heure actuelle gérées directement par la commune.

Ce vaste chantier qui implique des acquisitions foncières et quelques travaux d'accessibilité nécessitait d'avoir un appui de l'Etat par une Déclaration d'Utilité Publique *(DUP),* or celle-ci est arrivée à échéance peu de temps après notre élection et a donc demandé à ce que l'équipe municipale reprenne en main le dossier et obtienne la prolongation par les services préfectoraux de cette DUP. Ainsi, en concertation avec la Préfecture et l'Agence de l'Eau, la commune a pu finaliser la validation du dossier et lancer un appel d'offres pour un marché de 215 000€ subventionné à 80%.

La commission d'appel d'offres réunie le 22 juin dernier avec VRD'Eau, entreprise agissant en tant qu'assistant à la maîtrise d'œuvre, a choisi d'accorder le marché à l'entreprise Eurovia. On peut donc s'attendre à la rentrée prochaine à voir débuter les travaux sur les six captages concernés par ce projet.

AVERSE DE GRÊLES DU 4 JUIN: L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE RECONNUE

Le 4 juin dernier, en fin d'après-midi, deux averses de grêles de fortes intensités accompagnées d'orages, de vents violents et de pluies diluviennes ont provoqué de nombreux dégâts sur le territoire de l'ancienne commune de Pigerolles *(bourg et lieux-dits de La Gratade, Laveix et Soulières)*.

A la gestion d'urgence de la catastrophe, qui a vu s'illustrer à la fois les sapeurs-pompiers du territoire et des environs venus en renfort mais aussi les entreprises de couverture du secteur, a suivi le traitement de celle-ci par la commune. C'est en effet aux Maires de faire remonter en Préfecture l'inventaire des dégâts constatés et de demander le classement en catastrophe naturelle de la commune. Un dossier a donc été constitué avec l'apport des déclarations aux assurances et des nombreuses photographies qui nous ont été adressées. La commune a à la fois posé une demande de classement au titre des inondations et coulées de boue et au titre des vents cycloniques sur recommandations de la Préfecture : la grêle ne constituant pas, en soi, un épisode reconnaissable par l'Etat comme catastrophe naturelle. La cellule interministérielle en charge de la question a donné une issue favorable à notre première demande et la commune a été classée en catastrophe naturelle par publication au Journal Officiel dès le 10 juin, soit moins d'une semaine après la catastrophe.

Si l'on peut saluer la réactivité des services de la Préfecture et de la sous-Préfecture et la décision de l'Etat, il n'en reste pas moins que la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, si elle accélère et

facilite l'indemnisation par les assureurs des dégâts, ne permet pas d'effacer la vétusté des biens endommagés. Or beaucoup des bâtiments lourdement dégradés par la grêle sont des édifices d'un certain âge ou couverts de toitures d'un certain âge, le reste à charge pour les victimes s'annonce donc malheureusement élevé et nous ne pouvons que le déplorer.

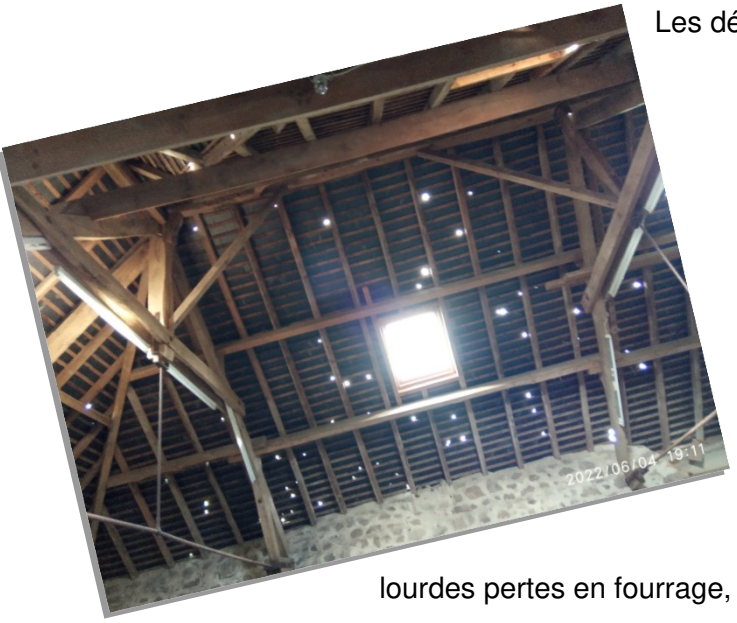

Les dégâts occasionnés pour les agriculteurs est un sujet qui concerne d'abord les institutions représentatives de la filière, en premier lieu la Chambre d'Agriculture, et les partenaires que sont les compagnies d'assurance des exploitants, le tout sous l'égide des services de l'Etat (Préfecture, sous-Préfecture, Direction Départementale des Territoires) en qualité de facilitateurs et de médiateurs. Nous espérons que les décisions qui seront prises permettront d'aider au mieux celles et ceux qui vont devoir encaisser les lourdes pertes en fourrage, céréales et productions maraîchères…

Le temps de la reconstruction s'annonce long : les entreprises de couverture avaient déjà un calendrier de travail chargé avant la catastrophe, il est aujourd'hui de plusieurs années. Comme nos voisins de Gioux ou de Féniers, nous allons devoir nous habituer aux bâches de couverture pour un certain temps…

L'équipe municipale salue et remercie chaleureusement celles et ceux qui ont donné du temps, de l'énergie, des moyens ou ont adressés des messages de soutien et de compréhension au cours de cet épisode difficile. Nous avons tâché de répondre au mieux à la fois à l'urgence et à la défense des intérêts de nos administré(e)s victimes des évènements. C'est pour nous un soulagement de constater que face à l'adversité, c'est avec sang-froid et fraternité que la population de Gentioux-Pigerolles a réagi.

LES GITES DE GENTIOUX : UN EQUIPEMENT FACE AUX PROBLEMATIQUES D'ENERGIE

Le début de l'année 2022 a été une surprise pour beaucoup quand est venu le moment de découvrir la facture d'électricité : en effet, le Tarif Bleu d'EDF a connu une augmentation d'environ 30%, hausse difficile à supporter et pourtant déjà amortie par des mesures d'Etat.

Pour la commune, la hausse fût un peu plus difficile à avaler encore : si la majorité de nos contrats se trouvaient dans le même cas que les particuliers, deux d'entre eux, à savoir ceux de la Mairie-école et des gîtes, relevaient du tarif professionnel *(Tarif Jaune).* Si la majorité des particuliers demandent autour de 9 kilovoltampères de puissance pour leur compteur électrique, ceux supérieurs à 36 kilovoltampères entrent dans une autre catégorie : celle du marché de l'électricité non régulé.

Ce sont des hausses de 400 à 800% qui ont été enregistrées pour nos deux contrats et cela a demandé à stopper en urgence l'utilisation de nos gîtes en période froide. Toutes les collectivités découvrant ces difficultés au même moment, les services d'Enedis se sont retrouvés rapidement pris d'assaut pour opérer le basculement des tarifs professionnels en Tarif Bleu, ce changement nécessitant des travaux.

C'est donc le 18 mai qu'Enedis est intervenu pour modifier nos installations en Mairie-école et sur le parc de gîtes, l'entreprise Machado opérant quant à elle la liaison entre nos nouveaux compteurs et le réseau intérieur des bâtiments. Cet épisode aura bien entendu des conséquences financières sur le résultat d'exploitation de nos gîtes en 2022 et c'est pour cela que des mesures ont été prises rapidement.

Les gîtes de Gentioux seront donc fermés entre le 1er octobre et le 1er avril chaque année, une période de location étant toutefois possible sur les vacances scolaires de Noël à des prix prenant en compte la hausse des coûts de l'électricité. Ces gîtes ayant été pensés dès l'origine comme des constructions à utilisation printanière et estivale uniquement, c'est donc un retour à la cohérence pour éviter le gaspillage de chauffage que cette décision entérine.

L'importance de pouvoir accueillir des touristes ou des visiteurs ayant des liens avec le territoire a paru central pour l'équipe municipale et c'est en ce sens qu'il a été décidé de conserver ce parc de gîtes malgré ses faiblesses et ses limites. En ce sens les chiffres de la Creuse sont encourageants en ce début d'été, nos gîtes affichent un taux d'occupation correct et nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir celles et ceux qui ont choisi la Creuse pour leurs vacances.

RÉSEAU DE CHALEUR: UNE NOUVELLE ÉTAPE EN PERSPECTIVE

Un positionnement clair de notre équipe au cours de la campagne municipale 2020 s'est établi sur le maintien et l'amélioration du fonctionnement du réseau de chaleur lancé en 2012 à Gentioux. La hausse actuelle des coûts de l'énergie, à commencer par l'électricité et le fioul, donne chaque jour un peu plus raison à la solution du chauffage à base de plaquettes forestières locales.

Si le travail de diagnostic de fonctionnement est amorcé, que l'approvisionnement et la maintenance demeurent des sujets d'actualité sur lesquels s'activent les élus et les agents, une nouvelle question s'est invitée sur le sujet: les demandes d'habitantes et d'habitants de se raccorder à ce réseau.

En parallèle, le Syndicat des Energies de la Creuse *(SDEC23),* en charge de ces questions au niveau départemental, a lancé un appel aux communes désireuses de bâtir ou étendre des projets d'énergies renouvelables. Appel auquel a donc naturellement répondu Gentioux-Pigerolles.

Au cours du premier travail ainsi engagé, il a été notamment mentionné le fait que la loi bouge et qu'il est fort possible que dans les prochains mois les particuliers soient fortement incités à se raccorder à des systèmes de chauffage collectifs, s'ils en ont la possibilité. Il existe d'ores et déjà des aides afin de procéder à ce type de raccordements à des réseaux de chaleur.

C'est donc nourri par ces demandes d'habitantes et d'habitants du bourg et accompagnés par les services du SDEC23 que la commune travaille actuellement sur un projet d'extension du réseau de chaleur aux bâtiments localisés à proximité et ayant manifesté leur intérêt pour le sujet. Une réunion sur le sujet devrait se tenir d'ici quelques mois, si cette idée de se raccorder au réseau vous intéresse, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

UN RENFORT BIENVENU

Au cours des quatre semaines qui viennent de s'écouler, Benjamin Gemmell de Pigerolles est venu prêter main forte à l'équipe technique dans le cadre de son stage à l'école forestière de Meymac. Cette expérience lui aura permis de découvrir les missions nombreuses et variées des agents mais aussi des élu(e)s, tant dans l'entretien des espaces verts et des bâtiments que dans le suivi des chantiers forestiers ou encore dans le suivi de l'assainissement collectif.

C'était un plaisir pour la commune d'accueillir au sein de ses services un de ses jeunes habitants et nous lui souhaitons le meilleur dans la suite de ses aventures scolaires et professionnelles.

UN CHANGEMENT D'IMPORTANCE

Nous avons appris il y a quelques mois maintenant que le responsable de notre équipe technique, que vous connaissez sans doute tous, à savoir monsieur Éric Tua, allait demander une mise en disponibilité pour s'orienter vers un nouveau domaine professionnel, plus proche de sa passion : la mécanique.

C'est un changement important pour la commune, qui apporte donc son lot d'incertitudes, puisqu'Éric avait assuré un tuilage efficace avec ses prédécesseurs Jean-François Magal et Alain Coueignas et répondait pleinement aux attentes de la collectivité. Ses qualités relationnelles et techniques sont appréciées de tous,

sa maîtrise de la mécanique à tout particulièrement permise des réparations et des interventions d'urgence qui ont été très précieuses. C'est donc de profonds remerciements que la commune de Gentioux-Pigerolles adresse à Éric pour ses neufs ans de bons et loyaux services.

La commune a donc aussitôt défini les critères du poste à pourvoir au 1er octobre prochain et ouvert en conséquence un appel à candidatures aussi large que possible dans sa diffusion (annonce : https://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o023220700701452-agent-interventions-techniques-polyvalent-milieu-rural-h-f).

Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas !

50 ANS DE GENTIOUX-PIGEROLLES LE 17 SEPTEMBRE: PREPAREZ VOS ÉQUIPES

Retenez cette date qui sera l'occasion de partager une journée et une soirée conviviale et festive ! Au programme, un intervillage, un apéro offert aux habitant.es, un magnifique spectacle tout public, un concert du groupe «Jazz Caraïbes» et une boom avec DJ! Cette soirée sera également l'occasion de vous dévoiler **le logo** de votre commune, celui pour lequel vos contributions ont été riches!

L'inter-village est en préparation, avec ses épreuves d'adresse, d'imagination, de vitesse, de coopération ! Il verra s'affronter les différents villages de la commune, alors commencez d'ores et déjà à motiver vos voisin.es, ami.es, ou habitant.es du village voisin ! Les équipes doivent comprendre des hommes et des femmes, et des personnes de tous les âges et il doit y avoir au moins 50 ans d'écart entre le/la plus jeune et le/la plus vieux.eille de l'équipe ! Les équipes déguisées partent avec un point d'avance!

Vos coups main sont bienvenus dès à présent pour finaliser l'organisation, contactez le comité des fêtes qui a besoin de renfort! comitedesfetes.gp@gmail.com

ANTENNE-RELAI LA GRATADE

Après plusieurs mois de travail et de négociation entre l'opérateur Bouygues et la commune dans le cadre du «New deal» signé entre l'Etat et les fournisseurs de téléphonie en France, le chantier d'installation a pu se clore après plusieurs complications techniques. La mise en service de cette nouvelle antenne-relais permet enfin aux habitant.es de Pigerolles et de Pallier de bénéficier d'une couverture téléphonique et internet adaptée aux besoins actuels.

RAFRAICHISSEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL

La salle du conseil est dorénavant un espace lumineux et harmonieux où il fait bon se réunir et célébrer les mariages grâce au coup de pinceau de François Sparo !

PETIT PATRIMOINE GRANDES CAUSES ET ASSOCIATION DES AMIS DE JOUX

Les deux associations échanges régulièrement, animées d'un même désir de tout mettre en œuvre pour préserver le patrimoine communal.

Après avoir pris conseil auprès du délégué départemental de la Fondation du patrimoine sur les institutions à contacter pour engager des travaux de rénovation sur les trois églises, une première action a été lancée par l'association Petit Patrimoine Grandes Causes qui a sollicité Mme Thévenot, conservatrice départementale des Antiquités et Objets d'Art. Cette dernière y a réalisé un inventaire et récolement de tous les objets, statues, tableaux,et croix en avril dernier en vue d'entamer une démarche de conservation/restauration de ces objets. L'association Les Amis de Joux et la mairie ont repris le dossier concernant l'étang de Joux pour sa mise aux normes et sécurisation. L'association a également sollicité le CAUE *(conseil d'architecture urbanisme et environnement)* de la Creuse qui a remis un rapport et des fiches conseil pour la préservation et rénovation du four du moulin et de la fontaine.

COURS D'ACCORDEON

La municipalité souhaiterait beaucoup garder son cours d'accordéon chromatique mais pour cela il nous manque quelques élèves ! N'hésitez plus, faites de l'accordéon !

Renseignement et inscription : Association Guéret Variété 05 55 81 97 56
gueret.varietes@orange.fr

TAICHINDO

Le Taichindo est un art du mouvement qui harmonise le corps et l'esprit par un travail sur l'énergie et le souffle. Sa pratique cherche à unifier mouvement, respiration et rythme commun. Ainsi, chacun·e peut prendre conscience de son centre vital, de son unité, et développer sa présence à soi et aux autres.
La pratique s'appuie sur des katas, enchaînements de mouvements symboliques qui s'effectuent en groupe, parfois seul·e ou avec partenaire, quelquefois avec bâton, de façon lente ou rapide. Ces katas illustrent les aspects essentiels du Taichindo, facteur d'équilibre et de santé, à la fois art de défense non violent et art du mouvement fluide.
Séance pour les adultes chaque mercredi de 18h30 à 20h dans la salle de yoga derrière la mairie.
Pour plus d'informations, **contacter Marine : 06 40 27 09 69,** ou par mail : marine.daubenfeld@protonmail.com

FOOTBALL

Les enfants de la commune ont pu bénéficier d'une initiation au foot durant le printemps 2022. Les mordu.es peuvent poursuivre et intégrer une équipe, participer à des matches dès la rentrée ! Les rendez-vous auront lieu à Vallière, plus d'informations en septembre en contactant :
François Loncle au 06 81 97 71 53

DANSE

LimStarDanse sera présent à la salle polyvalente de GENTIOUX durant la période scolaire 2022-23 sur les mêmes créneaux horaires que la saison précédente, c'est-à-dire de 17h30 à 21h30 les jeudis à compter du jeudi 29 septembre 2022 et jusqu'au 30 juin 2023. Nous nous tenons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.
Le bureau de LIMSTARDANSE : 06.17.20.05.05

Etat Civil

Naissances :

Sally, Liberté, Alizée, Valérie **DONNART COUEIGNAS**, le 3 juillet 2022

Suzanne **MARTINAT** le 9 juillet 2022

Décès :

Maryvonne, Evelyne **GARCAREK,** décédée le 18 avril 2022

Janine Paule **COUEGNAS,** décédée le 11 avril 2022

Proposition des élu.es de Gentioux-Pigerolles

QUEL AVENIR POUR VOTRE CIMETIÈRE ?

Les cimetières sont des lieux souvent à l'écart des bourgs. Ils sont pourtant au centre de nos vies. Parce que vous y avez votre famille, que vous avez besoin de pouvoir vous y recueillir. Depuis sa création en 1876, le cimetière est devenu un témoin d'une histoire commune doté une réelle valeur patrimoniale.

Aujourd'hui, les pratiques funéraires ont évolué, les contraintes légales d'entretien ont changé. Un besoin d'agrandissement pourrait être envisagé. Ce nouveau contexte pousse l'équipe municipale a poursuivre une réflexion quant à l'avenir des cimetières de Gentioux-Pigerolles.

Vous êtes tous et toutes concerné.es et ils nous faut construire des solutions ensemble.

INVITATION - Réunion Publique

Le jeudi 22 septembre 2022
à 18h30 > 20h30 - salle polyvalente

Rencontre animée par Hélène Chaudeau, conseillère funéraire.
Au programme :

- Bilan de l'inventaire (états des sépultures, places restantes)
- Enjeux de l'évolution du cimetière :
- Accessibilité des usagers
- Qualité de recueillement
- Embellissement, aménagement
- Sécurisation et entretien des sépultures abandonnées
- Fonctionnalité pour les services funéraires.
- Divertification et respect des choix des défunts et de leur famille pour leur sépulture

PUIS Atelier participatif

Le samedi 15 octobre - journée complète

Atelier animé par Mathilde Houzé et Hélène Chaudeau. Une journée dédiée à la construction du projet commun de cimetière. Apportez les photos des cimetières qui vous inspirent !

DÉJÀ FAIT

Inventaire et numérisation des cimetières de Gentioux et de Pigerolles, avec des habitants en Mars 2022.

À SAVOIR

Suite à l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les cimetières (Loi Labbé appliquée le 1er juillet 2022), le 13 juin dernier, la commune a participé au Rallye des cimetières au sujet de la gestion écologique organisé par le CPIE Creusois.

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires,
mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1. **C'est un emballage ? Dans le bac de tri !**
   ⚠ seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
2. **Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
3. **Compilez vos emballages dans un sac jaune.**
4. **Déposez votre sac jaune dans un bac jaune ou présentez le à la collecte.**

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
www.triercestdonner.fr/

#SUIVEZMOI
SUR CONSIGNESDETRI.FR

CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

CITEO

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles ...

Tous les flacons et bidons ...

Toutes les barquettes ...

Tous les pots et les boîtes ...

Tous les sacs et sachets ...

Tous les films ...

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !

1. Vous triez tous vos emballages en plastique...

2. ...ils sont collectés et déposés au centre de tri.

3. Le centre de tri sépare les matériaux et les compacte en balles.

4. Les balles de plastique sont acheminées au centre de régénération.

5. Ces nouvelles matières premières sont :

réduites en paillettes...

...puis en granulés.

6. ...prêts à être transformés en produits finis.

Nouveaux emballages :
bouteilles, flacons de lessive, de produits d'entretien, etc.

Produits fabriqués :
tubes, arrosoirs, pièces automobiles, fibre de rembourrage, pulls polaires etc.